

## CONCOURS DE NOUVELLES UTOPIALES 2019

Depuis sa création en l'an 2000, Les Utopiales, Festival International de Science-Fiction, produit par La Cité des Congrès de Nantes, se donne pour objectifs de favoriser la lecture pour tous les publics, de développer la découverte et d'accompagner l'éducation culturelle, artistique et scientifique chez les jeunes.

Ouvert au plus grand nombre, ce festival a mis au point un programme ludique et pédagogique en direction du public scolaire de plusieurs niveaux. Il s'inscrit tout naturellement dans votre démarche d'enseignement et peut modestement contribuer à l'illustrer.

Ainsi, dans la droite ligne des différentes activités pédagogiques qui ont lieu chaque année, nous vous proposons de participer à un **concours de nouvelles**, créé en 2006 et parrainé par l'**Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale)**. Ce concours **destiné aux jeunes de 8 à 18 ans** portera cette année sur le thème « **Coder / Décoder** ». Son règlement, une autorisation parentale, le bordereau d'inscription ainsi que le support de rédaction de la nouvelle, accompagnent ce courrier.

### Dotation du 1<sup>er</sup> prix pour chaque niveau :

- **Publication de la nouvelle du gagnant dans l'anthologie jeunesse de l'édition des Utopiales 2020**
- **300€ versés à réception d'un RIB du responsable légal permettant au lauréat de partir en week-end à Toulouse à la Cité de l'Espace** en compagnie de la ou des personnes de son choix.
- Le gagnant de chaque niveau bénéficiera également d'une invitation pour lui-même et sa classe à une visite d'un laboratoire offerte par l'Inserm.

L'édition 2019 se déroulera du mercredi 31 octobre au lundi 4 novembre à **La Cité des Congrès de Nantes**. Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cet événement, nous vous prions de recevoir, Madame ou Monsieur le Directeur, nos plus respectueuses salutations.

Roland Lehoucq  
Président de l'Association  
du Festival International de  
Science-Fiction de Nantes

Denis Caille  
Directeur Général de la Cité  
des Congrès de Nantes

Marie Masson  
Directrice des Projets Culturels  
de La Cité des Congrès



Contact et demande d'informations : [utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr](mailto:utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr)

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2019

### Article 1<sup>er</sup> – Présentation du jeu-concours

La SPL La Cité, le Centre des Congrès de Nantes dont le siège est situé au 5 rue Valmy 44000 Nantes et immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 381 053 768. Elle gère, par délégation de service public, le site de la Cité des Congrès de Nantes situé à la même adresse.

Cette SPL est ci-après dénommée « La Cité des Congrès de Nantes ».

Dans le cadre de la **20<sup>e</sup> édition du Festival Les Utopiales** (se déroulant du **31 octobre 2019 au 4 novembre 2019 inclus à La Cité des Congrès de Nantes**), la SPL organise un **concours de nouvelles de science-fiction**. Ce dernier, destiné aux élèves **âgés de 8 à 18 ans non révolus**, a pour objectif de leur proposer d'exercer leur créativité et leur imagination sur le thème « Coder / Décoder ».

L'association du Festival International de Science-fiction de Nantes et l'INSERM en tant que partenaires de La Cité des Congrès de Nantes, soutiennent le présent jeu-concours. La Cité des Congrès de Nantes est ainsi seule société organisatrice du présent jeu-concours.

La participation au présent concours est gratuite. Ce jeu-concours est indépendant de toute obligation d'achat vis-à-vis de La Cité des Congrès de Nantes et de ses partenaires.

Le sort ou le hasard n'interviennent à aucun moment dans ce jeu, ce qui l'exclut du champ d'application des loteries publicitaires régies par les codes de la consommation et de la sécurité intérieure.

Ce jeu-concours comprend trois catégories présentant chacune un sujet :

**Catégorie Primaire :** Le 19 avril 3085, votre classe est allée au muséum d'histoire artificielle visiter l'exposition "Les déchets, c'était quoi ?". Comment s'est passée la visite ? Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé ?

**Catégorie Collège :** Le stage de citoyenneté intergalactique a commencé, et comme à chaque fois, il rassemble toutes les formes de vie intelligentes. Racontez cette aventure en prenant le point de vue de votre choix : le cuisinier, une jeune terrienne, un jeune extra-terrestre, un des professeurs, etc.

**Catégorie Lycée :** Fin du monde. Game over ?

Un sujet commun à tous les niveaux peut aussi être choisi :

**Tous niveaux scolaires :** C'est le jour du lancement : vous présentez à la presse l'application révolutionnaire que vous avez créée.

**(Attention, pensez à bien préciser le sujet choisi en haut de votre nouvelle).**

Les lignes qui suivent exposent les différentes modalités de participation à ce concours.

## Article 2. Participation

La nouvelle devra être écrite en amont du festival. Elle doit être envoyée à la Cité des Congrès de Nantes par voie électronique exclusivement **avant le jeudi 10 octobre 2019, minuit**, à l'adresse qui suit :

[utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr](mailto:utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr)

**Tout courriel envoyé après le jeudi 10 octobre 2019 minuit sera refusé.**

- Toute participation devra être transmise de manière complète avant ladite date limite, c'est-à-dire comprenant tous les documents et informations sollicités dans le cadre du présent règlement.
- Les participants devront obligatoirement y communiquer leur véritable identité.
- Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées au présent règlement ainsi que les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du présent jeu-concours.

## Article 3. Caractéristiques de la nouvelle du participant :

<b>Thème</b>	La nouvelle doit répondre au thème « Coder / Décoder » et au sujet choisi. <b>Attention, pensez à bien préciser le sujet choisi en haut de la première page de votre nouvelle.</b>
<b>Présentation</b>	La nouvelle doit être dactylographiée. Doivent être impérativement indiqués sur chaque nouvelle en haut de la première page les nom, prénom, âge, classe, établissement, coordonnées de l'établissement, coordonnées du participant, nom et contact direct de son professeur référent (même pour une participation individuelle) : <b>remplissez et signez le bordereau d'inscription et insérez-le en haut de votre nouvelle ou tapez directement votre nouvelle sur le document pdf joint à cet envoi en remplissant les champs mentionnés.</b> Le nom, le prénom et le niveau scolaire de l'élève devra être répété sur chaque page de la nouvelle. Chaque page doit être numérotée. <b>Seul le format pdf est accepté (pas de texte en word, en odt, et pas de texte en corps de mail). Une seule nouvelle par document.</b>
<b>Coordonnées</b>	<b>Les coordonnées des tuteurs des enfants mineurs sont obligatoires, tout comme l'attestation signée du représentant légal, même si la participation se fait en classe.</b> De plus, ces informations nous sont nécessaires pour joindre les lauréats pendant les vacances scolaires. <b>Les coordonnées des enseignants sont obligatoires, même si la participation au concours est individuelle :</b> en effet, un prix est également attribué à la classe des trois lauréats, nous devons pouvoir joindre les enseignants et établissements afin d'organiser avec eux les sorties.
<b>Taille</b>	La nouvelle, dans sa forme <b>dactylographiée</b> , devra être en <b>police corps 11, interligne 1,5 et ne pas dépasser 4 pages</b> (soit moins de 10 000 signes espaces inclus).

**Toute nouvelle ne répondant pas aux critères de présentation et d'inscription sera refusée et ne sera pas lue par le jury.**

#### Article 4. Jury et critères d'appréciation

Le jury est souverain dans sa décision et peut apporter, jusqu'à décision officielle de publication, toutes modifications au résultat de délibération, notamment dans le cas où la nouvelle concernée serait entachée de contrefaçon, de plagiat, si elle est trop proche d'un texte préexistant, présente un caractère injurieux qui porterait atteinte à la dignité ou au respect d'autrui et, d'une manière générale, si elle ne répond pas aux contraintes précisées au présent règlement.

Le lauréat de chaque catégorie du jeu-concours sera désigné sur décision du jury, parmi l'ensemble des participants dont la nouvelle n'aurait pas été refusée et selon les critères suivants, par ordre d'importance décroissant :

1. La pertinence par rapport au sujet choisi
2. L'originalité du scénario
3. La cohérence de l'histoire
4. La qualité du style

La décision du jury pourra être connue à compter du lundi 4 novembre 2019 sur le site internet du festival.

#### Article 5. Prix

Le jury se réunira à La Cité des Congrès de Nantes pour désigner les lauréats de chaque catégorie du concours sur la base des critères définis à l'article 4.

Les prix suivants seront remis durant la journée scolaire. La nouvelle du lauréat de chaque catégorie sera lue par un auteur lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le lundi 4 novembre 2019 à 11h30 à La Cité des Congrès.

Aucune réclamation ne pourra être émise par les participants quant au prix remis dans le cadre du présent concours. La valeur des prix mentionnés ci-dessous est fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour d'entrée en vigueur du présent règlement ou au jour de la remise des prix ne pourrait être imputable à La Cité des Congrès de Nantes. Les prix ne sont pas échangeables, ni contre un autre prix, ni contre leur valeur en espèce. Les premiers prix ne peuvent être ni remis, ni cédé à un tiers.

Dans le cas où La Cité des Congrès de Nantes se verrait dans l'incapacité de fournir le prix initialement prévu, cette dernière se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente ou par sa valeur en espèces, et ce, sans que le participant ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque.

- **1<sup>er</sup> prix :**

- Pour les lauréats du primaire, collège et lycée : **300€ versés à réception d'un RIB du responsable légal permettant au lauréat de partir en week-end à Toulouse à la Cité de l'Espace** en compagnie de la ou des personnes de son choix. Le responsable légal du lauréat s'engage à transmettre, dès les réservations faites, les justificatifs d'achat (transport/ hébergement/ tickets d'entrée à la Cité des Sciences) par mail à cette adresse : [utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr](mailto:utopiales-nouvelles@lacite-nantes.fr)
- Le lauréat de chaque catégorie bénéficiera également **pour lui-même et sa classe d'une invitation de l'Inserm pour une visite d'un laboratoire**. Cependant, merci de noter que le déplacement des élèves reste à la charge de l'établissement scolaire. L'Inserm prendra contact avec les enseignants référents du lauréat pour organiser cette visite.
- Le lauréat de chaque catégorie verra également sa nouvelle publiée dans l'édition 2020 de l'Anthologie Jeunesse des Utopiales aux éditions ActusF. La prise de contact relative à cette publication, le suivi éditorial, les questions juridiques (notamment de cession de droits d'auteur) et administratives sont à charge de l'éditeur (ActusF, SARL au capital de 12 100 euros, Siège social : 45 chemin du Peney, 73000 Chambéry, RCS Chambéry 448 313 148, APE 221). La responsabilité de La Cité des Congrès de Nantes, en

qualité d'organisateur du présent jeu-concours ne pourra être recherchée en cas de non publication de la nouvelle du lauréat.

- **Du 2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix** : un livre

Aucune divulgation (diffusion au public, lecture ou publication, etc.) ne sera effectuée concernant les nouvelles dont les auteurs n'auraient pas été déclarés lauréats. Celles-ci seront archivées et conservées par La Cité des Congrès de Nantes pour une durée de 5 ans. Les participants pourront s'y opposer dans les conditions de l'article 9 du présent règlement.

### **Article 6. Garanties**

Chaque participant garantit sur l'honneur à La Cité des Congrès de Nantes ainsi qu'à ses partenaires qu'il est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle de la nouvelle proposée au jury, y compris, le cas échéant, des illustrations jointes à ladite nouvelle.

À ce titre, chaque participant garantit La Cité des Congrès de Nantes contre toutes revendications, actions en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses, occasionnés ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou de l'un quelconque des engagements pris en vertu du présent règlement.

Enfin, la nouvelle proposée devra être inédite et ne pas avoir remporté d'autres prix et/ou récompenses d'aucune sorte.

### **Article 7. Responsabilités**

La Cité des Congrès de Nantes ainsi que ses partenaires ne sauraient être tenus responsables pour tout fait qui ne leur serait pas imputable, indépendant de leur volonté ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier, écarter ou d'annuler ledit concours.

La Cité des Congrès de Nantes et ses partenaires se réservent le droit d'écarter toute participation ne respectant pas le présent règlement. Ils se réservent également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement de l'opération. Ils pourront décider d'annuler l'opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

### **Article 8. Les modalités d'inscription**

Chaque nouvelle envoyée doit être accompagnée du bordereau d'inscription ainsi que d'une autorisation de participation du représentant légal dûment remplis et signés **dans le même envoi**.

### **Article 9. Informatique et libertés**

Les participants au présent jeu-concours doivent fournir certaines informations personnelles les concernant à destination exclusive de la Cité des Congrès de Nantes, responsable de traitement.

Ces informations sont enregistrées par la SPL et sont nécessaires pour la gestion administrative du concours et le contact des lauréats. Elles seront conservées à l'issue de la remise des prix.

Les coordonnées recueillies sont utilisées conformément aux dispositions de la législation en vigueur relative aux données personnelles. Ainsi toute personne participante dont les données sont collectées dans le cadre de son inscription au présent jeu bénéficie d'un droit à l'information, d'accès, d'opposition, à l'oubli, à la portabilité, au non profilage et à la limitation de l'utilisation de ces données. Toute personne participante bénéficie également de droits de rectification ou de suppression de ces données.



Ces données ne pourront pas être utilisées par La Cité des Congrès de Nantes à des fins commerciales. Elles ne pourront pas faire l'objet de cessions, locations ou utilisations auprès d'un tiers.

Les participants pourront s'y opposer en écrivant par voie postale à l'adresse précisée dans l'article 1 dudit règlement.

### **Article 10. Droit à l'image**

Concernant le droit à l'image, La Cité des Congrès de Nantes, organisatrice du jeu-concours, ne pourra diffuser les noms, communes de résidence et photographies des lauréats à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, qu'en ayant au préalable reçu l'accord des gagnants et de(du) leurs représentant(s) légal/légaux.

### **Article 11. Dispositions diverses**

Le règlement du jeu est consultable sur le site du festival [www.utopiales.org](http://www.utopiales.org). Le règlement pourra également être adressé à titre gratuit sur simple demande écrite adressée à La Cité des Congrès de Nantes aux coordonnées précisées à l'article 1.

**Le règlement du présent concours de nouvelles 2019 est déposé à la SCP Blot et Associés, 14 Bd Winston Churchill, Nantes.**

Tout participant est réputé avoir accepté le présent règlement du simple fait de sa participation au jeu concrétisée par l'envoi de sa nouvelle dans les conditions et délais précités.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à la SCP Blot et Associés. Tout participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) ne sera plus admis à participer au jeu-concours.

### **Article 12. Droit applicable et différends**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement selon la nature de la question par La Cité des Congrès de Nantes, dans le respect de la législation française et par les tribunaux de Nantes qui sont seuls compétents.

### **Article 13. Documents annexes**

Les documents annexes sont fournis au format pdf. Les documents peuvent être complétés directement au format .pdf, notamment pour le support de rédaction de la nouvelle. Cependant, lorsqu'une signature est nécessaire, le document devra nous parvenir scanner au format .pdf uniquement.

Document annexes :

*Annexe 1. Autorisation parentale (signature obligatoire)*

*Annexe 2. Bordereau d'inscription au concours de nouvelles et support de rédaction de la nouvelle.*



**CONCOURS DE NOUVELLES – FESTIVAL UTOPIALES 2019**

**AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL DU MINEUR PARTICIPANT**

Je soussigné(e) :

Nom/Prénom du responsable légal : ..... (père, mère, représentant légal autre – rayer les mentions inutiles)

Né(e) le : ..... à .....

Domicilié(e) à : .....

Adresse mail: .....@.....

Numéro de téléphone: .....

Autorise expressément mon enfant mineur à participer au jeu-concours de nouvelles dans le cadre du festival Utopiales 2018 et dont le règlement est notamment disponible sur le site internet :

<https://www.utopiales.org/>

**Nom du mineur participant :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Adresse postale :** .....

.....

Le responsable légal accepte expressément le règlement relatif au présent jeu concours et notamment l'utilisation de ses données personnelles ainsi que de celles du mineur participant.

Fait à ....., le .....

Signature



**CONCOURS DE NOUVELLES – FESTIVAL UTOPIALES 2019**

**BORDEREAU D'INSCRIPTION**

Merci de remplir un bordereau par nouvelle et de l'insérer en haut de la première page de cette nouvelle. **Toute nouvelle ne présentant pas ce bordereau sera refusée.** Nous vous rappelons que les coordonnées des tuteurs des enfants mineurs sont obligatoires, même si la participation se fait en classe. De même, les coordonnées des enseignants sont obligatoires, même si la participation au concours est individuelle. Ces données nous sont essentielles pour la gestion administrative du concours et la prise de contact avec les lauréats.

**Nom du participant :**

.....

**Prénom :**

.....

**Date de naissance :**

.....

**Adresse postale personnelle :**

.....

**Nom du responsable légal :**

.....

**Adresse mail du responsable légal :** .....@.....

**Numéro de téléphone du responsable légal :**

.....

**Nom de l'établissement scolaire :**

.....

**Coordonnées de l'établissement :**

.....

**Nom/Prénom d'un professeur référent (même pour les candidatures individuelles) :**

.....

**Coordonnée mail du professeur référent :** .....@.....

.....

Le participant et son responsable légal acceptent expressément le règlement relatif au présent jeu concours et notamment l'utilisation de leurs données personnelles dans le cadre de la législation relative en vigueur.



La Cité des Congrès de Nantes  
5, rue de Valmy - BP 24102  
44041 Nantes Cedex 1 - France

Tél. +33(0)2 51 88 20 00  
Fax +33(0)2 51 88 20 20  
contact@lacite-nantes.fr

[www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)





Nom, Prénom,  
Niveau scolaire :

Sujet choisi :

Nouvelle :



La Cité des Congrès de Nantes  
5, rue de Valmy - BP 24102  
44041 Nantes Cedex 1 - France

Tél. +33(0)2 51 88 20 00  
Fax +33(0)2 51 88 20 20  
contact@lacite-nantes.fr

[www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)



Nom, Prénom,  
Niveau scolaire :



La Cité des Congrès de Nantes  
5, rue de Valmy - BP 24102  
44041 Nantes Cedex 1 - France

Tél. +33(0)2 51 88 20 00  
Fax +33(0)2 51 88 20 20  
contact@lacite-nantes.fr

[www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)





Nom, Prénom,  
Niveau scolaire :



La Cité des Congrès de Nantes  
5, rue de Valmy - BP 24102  
44041 Nantes Cedex 1 - France

Tél. +33(0)2 51 88 20 00  
Fax +33(0)2 51 88 20 20  
contact@lacite-nantes.fr

[www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)



LA CITE, LE CENTRE DES CONGRÈS DE NANTES : Société Publique Locale au capital de 3 810 000 €  
Siret : 381 053 768 00028 - Code NAF 8230 Z - Opérateurs de voyages et de séjours iM044110010  
Licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1027238 2-1027239 3-1027240

MEMBRE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES :  
AIPC - AIVFC - ICCA - Atout France - France Congrès  
UNIMEV - Fédération des EPL - Ouest Congrès  
Nantes Convention Bureau



Nom, Prénom,  
Niveau scolaire :



La Cité des Congrès de Nantes  
5, rue de Valmy - BP 24102  
44041 Nantes Cedex 1 - France

Tél. +33(0)2 51 88 20 00  
Fax +33(0)2 51 88 20 20  
contact@lacite-nantes.fr

[www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)

